

Palluau Infos

N°33

DÉCEMBRE 2023

Mairie de Palluau

5, rue de Lattre de Tassigny
85670 PALLUAU
Tél. 02 51 98 50 24
www.palluau.fr

 <https://www.facebook.com/communedepalluau>

Horaires d'ouverture

du lundi au vendredi : 9h - 12h

Permanences

de septembre à juin

le jeudi :
de 16h à 18h

1^{er} et 3^{ème} samedi du mois :
10h à 12h

Madame le Maire reçoit sur rendez-vous les mercredis et samedis matins.



Edito

Chers Palludéennes et Palludéens,

La fin de l'année approche à grand pas, et les premiers froids de l'hiver se font déjà ressentir. Nous abordons une période festive qui va nous permettre de partager des moments précieux avec nos proches, des moments importants qui resserrent les liens et nous recentrent sur nos familles et nos amis en portant une attention particulière à ceux qui nous sont chers.

La période qui précède Noël a été marquée par l'organisation de notre traditionnel marché de Noël qui, cette année, a connu une belle programmation avec la participation de 25 exposants. Je tiens à remercier les élus, les membres du CCAS, des associations et tous les bénévoles qui ont œuvré à la réussite de cet évènement. Les membres du CCAS ont aussi assuré la distribution des colis de Noël pour ravir les papilles de nos aînés.

Pour l'équipe municipale, 2023 restera une année marquée par la réalisation de nombreux projets d'envergure : aménagement du parc Chanterelle, parking rue de l'Ancienne Gare avec l'aménagement de 3 terrains à commercialiser, aménagement de l'espace St Jacques en épicerie/bar/brasserie, travaux de voirie rue Clemenceau et rue du Moulin du Terrier jusqu'au calvaire, travaux de voirie sur les routes communales du Creux, de la Mousselière et de Pissot, travaux de finition de la voirie de la rue des Isleaux ,

inauguration du local réservé aux associations et du parcours historique mis en valeur par le conseil municipal des enfants, 1^{er} forum des associations, lancement du dispositif de l'heure civique.

En cette période de fin d'année que nous traversons au milieu de cette crise géopolitique mondiale, j'ai une pensée particulière pour tous ceux qui sont affectés par des situations ou évènements difficiles. Je leur adresse tous mes encouragements. Je pense aussi à ces enfants, ces femmes et ces hommes victimes dans le monde des conflits que nous ne pouvons que déplorer.

Enfin, avec les élus municipaux, je serai heureuse de vous retrouver pour la traditionnelle cérémonie des vœux le 13 janvier 2024 à 17h au cours de laquelle je vous ferai, avec mon équipe municipale, un bilan de l'année écoulée et des actions à venir dans la commune.

Venez nombreux ! D'ici là, nous vous souhaitons de joyeuses fêtes de fin d'année.

Marcelle BARRETEAU
maire



DÉMARRAGE DES TRAVAUX RUE CLEMENCEAU ET RUE DU MOULIN DU TERRIER

Chacun a pu constater le démarrage de la phase 2 d'aménagement des rues Clemenceau et du Moulin du Terrier à la fin de ce mois de novembre.

Pour mémoire, après l'enfouissement des lignes électriques, la restauration de certaines canalisations d'eau pluviale et la réfection des conduites d'eau potable, cette phase 2 porte sur la sécurité, la fluidité et l'esthétisme de cette voie

pénétrante de notre commune. Des places de parkings en plus grand nombre seront créées, des éléments de ralentissement de la circulation se répartiront sur le tracé, la largeur de la chaussée et des trottoirs sera modifiée, les revêtements utilisés seront plus agréables à l'œil et des espaces verts seront positionnés.

Le budget consacré pour cette phase 2 est de 250 884,20 TTC pour le lot d'aménagement de voirie et de 15 395 TTC pour celui des signalisations horizontales et verticales.

Deux entreprises ont été retenues, lors des appels d'offres qui ont été dépouillés à la fin du mois d'août, pour conduire ces travaux.

D'une part, l'entreprise SEDEP (filiale groupe régional NIVET), basée à Aizenay, pour l'aménagement des travaux publics, c'est-à-dire principalement les trottoirs et leur revêtement, les bordures.

D'autre part, l'entreprise Trichet, domiciliée à Venansault, avec les entités SVEM et ASR, pour la mise



en place des panneaux.

Enfin, l'entreprise BODIN, en avril 2024, terminera cette phase 2 des travaux et sera chargée des revêtements de la voirie. Ce poste significatif est pris en charge par le département.

Si l'implantation des espaces devant accueillir les végétaux sera effectuée par l'entreprise SEDEP, la mise en place de la terre végétale et la disposition de ces végétaux seront réalisées par les services techniques municipaux.

Le délai prévisionnel de la fin des travaux, connu à ce stade, devrait être, pour l'aménagement de la voirie, fin février. Ceux-ci se dérouleront selon le calendrier suivant :

- du 6 novembre au 22 novembre, rue Clemenceau, côté gauche direction Legé, de la maison Auvynet au chemin de Pissot
- du 23 novembre au 14 décembre, la partie droite de ce tronçon.
- du 15 décembre au 26 janvier, toujours côté droit, de l'avenue de la République au calvaire.
- du 27 janvier à la mi-février, le côté opposé.

Afin que ces travaux puissent se réaliser dans des conditions optimales de sécurité et de fluidité, une circulation en alternance ou la mise en place de déviations, en fonction des phases de travaux, seront établies durant la durée de ce chantier.

Nous sommes conscients des désagréments que ces travaux peuvent engendrer pour chacun d'entre vous, mais nous sommes certains que vous le comprendrez, ceux-ci devant permettre d'améliorer notre sécurité à tous et l'esthétisme de cet axe pénétrant de notre commune.

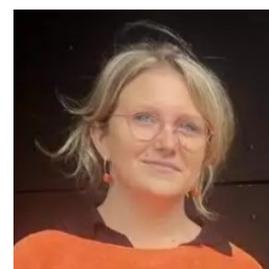
Renaud des PORTES de la FOSSE

ÉMILIE – JULIE LAUTARD - NOUVELLE DIRECTRICE GÉNÉRALE DES SERVICES

Le 1^{er} novembre, Émilie-Julie LAUTARD, a pris ses fonctions de directrice générale des services à la mairie. Elle remplace Maryline GUILBAUD qui a fait valoir ses droits à la retraite, à partir du 1^{er} octobre 2023.

Après quinze ans passés à l'Ehpad St Pierre de PALLUAU, dont huit en tant que directrice, Émilie-Julie, maman de trois enfants, a décidé de prendre une nouvelle orientation professionnelle. Un choix réfléchi pour Émilie et parce que c'était le moment pour elle de changer.

Résidant dans une commune voisine, Émilie a postulé sur le poste devenant vacant le 1^{er} octobre à Palluau. Elle a été retenue parmi une dizaine de candidatures « **Je serai à l'écoute des Palludéens, disponible et investie dans les missions et les projets qui me seront confiés** », assure-t-elle. Elle sera naturellement soutenue par l'équipe municipale et par ses collègues.



Marcelle BARRETEAU

RECONNAISSANCE DE L'ÉTAT DE CATASTROPHE NATURELLE AU TITRE DE L'ANNÉE 2022

La Vendée, notamment, a été victime, en 2022 d'une lourde sécheresse à l'origine d'importants dégâts sur de nombreux bâtiments du territoire.

Confrontée à ce lourd phénomène, la commune de Palluau, comme de nombreuses autres communes du département, a alors sollicité de l'Etat la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle au titre « des mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols ». Si cet état a été reconnu pour nombre de communes, tel n'a pas été le cas pour celle de Palluau aux termes d'un arrêté du 22 juillet 2023 publié au JO du 14 septembre 2023.

Pour la commune de Palluau, il a été précisé que la non-reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle était lié au seul critère météorologique, la commune étant concernée par un sous-sol argileux sensible sur 69,09 %.

En raison du manque de lisibilité des critères utilisés, la commune a demandé l'annulation de l'arrêté du 22 juillet 2023 portant refus de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle au titre des « mouvements de terrains différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols » en 2022.

Marcelle BARRETEAU



Les bulletins municipaux existaient déjà dans les années 1920 et 1930 : leur gratuité était assurée par des annonces publicitaires. Ce sont surtout les années 1970 qui ont vu leur généralisation. A PALLUAU, voilà cinquante ans que le bulletin municipal informe chaque fin d'année les citoyens de la vie municipale, de ses projets, de son évolution et de la vie de ses associations diverses.

L'objectif de ce 1^{er} bulletin municipal, créé en décembre 1973, était axé sur la devise cartésienne de 1644 : « TACHER DE BIEN VIVRE ».

Pour ce faire, les élus municipaux ont mis en application cette devise en permettant à chacun de se sentir à l'aise dans la collectivité en mettant en œuvre des actions visant à :

- fixer la population sur la commune,
- venir en aide aux familles,
- être utile aux jeunes en créant des infrastructures sportives et scolaires,
- lutter contre la pollution croissante de l'époque par la

50 ANS DU BULLETIN COMMUNAL

- réalisation des réseaux d'assainissement,
- faciliter le stationnement dans le bourg,
 - conserver les structures communales nécessaires à un chef-lieu de canton,
 - effectuer les réalisations indispensables pour améliorer le cadre de vie
 - réaliser un gros effort financier pour réparer les bâtiments sinistrés par la tempête du 13 février 1972,

Un comité d'animation fut créé pour regrouper et coordonner toutes les activités existantes sur la commune et a réalisé une enquête pour connaître les désirs et les récriminations de la population. Les thèmes recensés sur cette enquête concernaient :

- l'avenir de Palluau,
- les moyens de donner « un nouveau souffle » dans le domaine social, culturel, commercial, de l'emploi, de l'habitat, de l'animation,
- l'information sur les projets,
- les idées personnelles à proposer.

En 1973, dans sa séance du 11 décembre, en information de

dernière heure, le conseil municipal avait décidé de réduire les illuminations de Noël en installant uniquement le sapin sur la place de la Fontaine. Cette décision, conforme à la conjoncture, visait à réaliser des économies d'électricité, de main d'œuvre pour la pose des guirlandes occasionnant des frais disproportionnés avec le temps d'éclairage autorisé.

Depuis décembre 1973, les élus locaux se sont efforcés de mettre en application cette devise en permettant à chacun de se sentir à l'aise dans notre collectivité.

Les années ont défilé très vite, marquées par les révolutions technologiques, l'ère numérique approchait à grand pas ; de nouvelles personnes arrivaient, c'est la vie de toutes les communes avec les mêmes priorités. Nous avons suivi les conseils de nos prédécesseurs et continué avec les outils que cette révolution numérique nous impose.

Vous pouvez retrouver ce premier bulletin municipal sur le site de la commune. Bonne lecture !



Marcelle BARRETEAU

MISE A JOUR DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE



**BIEN ALERTÉ
BIEN PROTÉGÉ**

La commune de Palluau avait adopté un premier plan communal de sauvegarde (PCS) en décembre 2016.

Élaboré sous la responsabilité du maire, ce document organise les moyens communaux afin de faire face aux événements inhabituels, notamment liés à des risques majeurs (tornade, incendie lié au transport routier de matière dangereuse, inondation...) pouvant avoir des répercussions importantes sur la commune. Le PCS vient en appui des actions des services de secours et s'inscrit dans une organisation plus large de la sécurité civile, pilotée par le préfet dans le département.

Il liste notamment les personnes qui seraient, en cas de déclenchement du PCS, en charge de diffuser l'alerte et les consignes de sécurité auprès de la population, de participer à la sécurisation de la voirie et de rassembler les moyens logistiques utiles ainsi que d'accompagner les populations sinistrées (ravitaillement en eau et nourriture, hébergement...).

Toutes les communes de la Vendée ont l'obligation de mettre en place un PCS du fait du risque de sismicité modéré.

Depuis le début du mandat, les élus du conseil municipal, des membres du CCAS et des bénévoles ont réfléchi à la mise à jour du PCS afin de le rendre le plus opérationnel possible. Le nombre de personnes

participant aux cellules du PCS a notamment été revu à la hausse. Le plan identifiant les lieux utiles a aussi fait l'objet d'une révision. La commune souhaite pouvoir mener un exercice en 2024 afin de rendre concret le PCS.

Vous trouverez, joint à ce Palluau Infos, le document d'information communale sur les risques majeurs (DICRIM) actualisé. Ce support d'information, à l'usage des habitants, présente les risques majeurs identifiés sur le territoire de la commune. Il indique les lieux importants en situation de crise et les consignes de sécurité à appliquer.

Afin d'alerter et d'informer les populations en cas de crise, l'État a mis en place la solution FR-Alert. Déployé sur le territoire national depuis fin juin 2022, FR-Alert permet de prévenir en temps réel toute personne détentricie d'un téléphone portable présente dans une zone de danger afin de l'informer des comportements à adopter pour se protéger. La commune réfléchit à la mise en place d'un système complémentaire peu coûteux permettant d'affiner et de personnaliser les consignes ainsi que d'élargir l'alerte à la téléphonie fixe.

Guillaume BUTEAU

PALLUAU RENFORCE SES ZONES BOISÉES

Les plantations, évoquées lors d'un précédent numéro de *Palluau Infos*, ont été réalisées dans la première quinzaine de décembre.

La traditionnelle date de la Sainte Catherine (à la Sainte-Catherine tout prend racine) sera dépassée de deux à trois semaines, au profit de celle de Saint Ambroise, patron des apiculteurs. Les intempéries subies pendant plusieurs semaines rendaient le terrain impraticable et le département, qui finance cette opération, a pris du retard sur l'ensemble de ses chantiers pour ces raisons.

Pour mémoire, les parcelles concernées sont, d'une part le champ situé à proximité de la maison des seniors au lieu-dit le Grand Chemin, et d'autre-part celle qui se trouve entre le chemin du Rigolly et la rue des Isleaux.



Les essences qui ont été retenues sont locales et, pour l'essentiel, des chênes sessiles et pubescents (beaucoup plus résistants aux longues périodes de sécheresse que le chêne pédonculé), châtaigniers, chênes verts (bénéficiant d'un feuillage persistant). Ces essences principales seront accompagnées, souvent en bordure des plantations d'érables champêtres, de prunus, de pommiers sauvages, de sorbiers qui sont des arbustes ou des arbres de petite taille.

Par ailleurs, une longue haie de 180 m sera implantée le long de la lagune, constituée d'arbustes locaux comme le prunus, le poirier sauvage, l'alisier, le néflier, le cornouiller, le sureau, l'érable champêtre...

Vous pourrez, lors de vos promenades de printemps, assister au réveil de ces plantations qui ne manqueront pas de renforcer la diversité de notre faune et contribueront à capter le CO2.

Renaud des PORTES de la FOSSE

TAXE D'HABITATION SUR LES LOGEMENTS VACANTS

Lors de sa séance du 28 septembre dernier, comme de nombreuses autres communes de la Vendée, **le conseil municipal de Palluau a décidé d'instaurer, à compter de l'année 2024, la taxe d'habitation sur les logements vacants (THLV).**

Cette nouvelle imposition peut permettre de remettre sur le marché des biens laissés volontairement libres par leurs propriétaires.

Cette mise en place s'intègre dans le cadre des objectifs de création de logements fixés pour la commune de Palluau dans le programme local de l'habitat voté par la communauté de communes Vie et Boulogne. La réglementation impose des contraintes croissantes de maîtrise de la consommation foncière pour les prochaines années. La commune doit donc mener une politique active en faveur du logement notamment afin de soutenir nos écoles, nos commerces et nos entreprises.



La THLV est due par les propriétaires qui possèdent un logement vacant à usage d'habitation depuis plus de 2 ans consécutifs au 1^{er} janvier de l'année d'imposition. Le taux applicable correspond au dernier taux de la taxe d'habitation de la commune (18,04 %).

Les logements qui restent vacants indépendamment de la volonté du propriétaire ne sont pas concernés (par exemple : logement mis en vente ou en location au prix du marché, mais sans succès). Il en est de même pour un logement occupé plus de 3 mois de suite au cours d'une année ou nécessitant des travaux trop importants pour être habitable (par exemple, reprise intégrale du chauffage).

Pour davantage de précisions, vous pouvez contacter la direction générale des finances publiques. Elle assure des permanences le jeudi et le vendredi à la France services de Palluau (sans rendez-vous le matin, sur rendez-vous l'après-midi).

Guillaume BUTEAU

POURSUITE DU VERDISSEMENT DU CIMETIERE

Les travaux de verdissement du cimetière se poursuivent et devraient se réaliser dans la première quinzaine de décembre, retardés par une pluie constante qui ne permettait pas d'engazonner dans des conditions optimales. Ces travaux se réaliseront en deux temps.

Après un premier essai, d'engazonnement, l'année dernière, sur le dernier quart du cimetière (au fond à droite), l'ensemble de celui-ci seraensemencé. L'esthétisme et l'entretien s'en trouveront améliorés, avec l'absence d'utilisation d'herbicide. Il faut environ deux ans pour que la pelouse puisse progressivement s'implanter.

Dans un second temps, des plantations de rosiers grimpants et de bignonnes se répartiront le long du mur de séparation entre l'ancien et le nouveau cimetière. Nous avons privilégié des essences résistantes aux périodes de sécheresse.

Le cimetière, lorsque nous allons sur les tombes de nos ancêtres, doit aussi être un lieu d'accueil.

Renaud des PORTES de la FOSSE

UNE NAISSANCE UN ARBRE



Comme chaque année, Palluau célèbre la naissance de ses enfants nés l'année précédente, soit en 2022.



A cette occasion, 11 arbres ont été plantés pour Alba, Louis, Shaïna, Kira, Lonnie, Léo, Valentine, Marley, Charlie et Tayron. (11 arbres pour dix prénoms : deux Louis sont nés en 2022).

Le rendez-vous a été fixé le 6 décembre à 10h30 au parking de l'école Sainte Agnès au parc Chanterelle.

Renaud des PORTES de la FOSSE

MUTUALISATION DES EHPAD DE PALLUAU – FALLERON - ST ETIENNE DU BOIS

Le projet de mutualisation des EHPAD de Palluau, Falleron et Saint-Étienne-du-Bois se concrétise.

Cette mutualisation a été initiée à la demande du conseil départemental de la Vendée et de l'ARS qui privilégient les structures de plus de 80 lits pour optimiser les coûts de fonctionnement. Au demeurant, l'EHPAD de Palluau doit fermer fin 2026 - début 2027 en raison de mises aux normes trop importantes financièrement. Dans le cadre de cette restructuration, les lits de l'EHPAD de Palluau seront transférés sur St-Etienne-du-Bois et l'EHPAD de Falleron (23 lits) n'est pas remis en cause.

Pour ce faire, les communes de Palluau, Falleron et Saint-Etienne-du-Bois avait créé un Groupement de Coopération Sociale et Médico-Sociale (GCSMS) pour gérer ces 3 EHPAD. Toutefois, nous avons été confrontés à des difficultés multiples pour faire aboutir ce projet tels que :

- le statut de droit public des personnels n'aurait pas été maintenu en intégrant le GCSMS ;
- la mise en place de la gouvernance ;
- les modalités de transfert des autorisations des CCAS vers le GCSMS ;
- le financement du groupement ;
- la fiscalité du groupement.

Au regard de ces difficultés, la préfecture nous a conseillé de confier la gestion de ces EHPAD à un CIAS (Centre intercommunal d'Action Sociale) géré par la communauté de communes Vie et Boulogne.

Le conseil communautaire a délibéré le 17 avril dernier pour la création d'un CIAS partiel pour nos 3 EHPAD à compter du 1er janvier 2024.

Ainsi, les agents et l'ensemble des biens seront transférés à la communauté de communes Vie et Boulogne à compter du 1er janvier 2024 (à l'exception du bâtiment de Palluau qui appartient à Vendée Habitat). Le CIAS assumera l'ensemble des obligations du propriétaire et possèdera tous pouvoirs de gestion.

Dans l'attente du transfert des résidents de l'EHPAD de Palluau vers celui de Saint-Etienne-du-Bois, des travaux seront réalisés pour améliorer les conditions d'accueil et la sécurité de nos résidents.

Le projet immobilier sur Saint Etienne Du Bois sera réalisé en 2 phases. La durée des travaux est estimée à 36 mois avec une livraison par phase.

- la 1ère phase d'une durée de 17 mois comportera l'extension de 59 chambres portant la capacité totale d'accueil de l'EHPAD du Colombier à 99 lits. Les travaux démarreront à l'été 2025 et le déménagement de nos résidents est programmé pour fin 2026 - début 2027 ;
- la 2ème phase d'une durée de 19 mois concernera la réhabilitation de l'EHPAD du Colombier.

Le conseil d'administration du CIAS présidé par le président de la communauté de communes Guy PLISSONNEAU est composé de 12 membres répartis comme suit :

- 6 représentants du conseil communautaire élus en son sein le 23 mai 2023 :
 - Marcelle BARRETEAU,
 - Gérard TENAUD,
 - Guy AIRIAU,
 - Delphine HERMOUET,
 - Pascal MORINEAU,
 - Xavier PROUTEAU.
- 6 représentants de la société civile nommés par le président de la communauté de communes le 27 septembre 2023
 - Béatrice GOTTHARDT
 - Jean-Pierre RENAUD
 - Valérie GIRAUD
 - Aurélie GUERIN
 - Claude GUERINEAU
 - Christiane CHATELIER

Marcelle BARRETEAU

L'ARTOTHÈQUE



La Maison Citoyenne a créé un partenariat avec le collège St Paul de Palluau et plus particulièrement avec Madame DÉCAMP, professeur d'art plastique, et Madame DAVID, professeur de méthodologie documentaire.

Au sein de leur établissement, elles ont proposé aux élèves du collège de créer des œuvres et de les partager avec leurs camarades par le biais d'une artothèque. Tous les élèves peuvent emprunter un tableau, l'emporter chez eux, profiter de ce talent et le rendre ensuite au collège à la façon d'une bibliothèque et d'un livre.

Dans cette perspective, chaque mois, quatre œuvres d'élèves sont mises à l'honneur à la Maison Citoyenne dans un cadre réservé à cette occasion et réalisé par notre service civique Axel MARTIN.

N'hésitez à venir admirer leur travail !

Sandrine FUZEAU

Conseil Municipal des Enfants

Election et nouvelle équipe 2023-2024

Le 10 octobre dernier a eu lieu le renouvellement partiel du conseil municipal des enfants. Cas exceptionnel cette année, tous les enfants ayant présenté, leur candidature font partie du CME.

En effet, il y a eu une égalité parfaite entre deux candidats. Ainsi, comme le prévoit le règlement, ces deux enfants intègrent le CME. Aussi un jeune élu a démissionné laissant sa place à sa camarade non élue. Ainsi, cette année le CME est composé de 5 enfants scolarisés en CM1 et 4 enfants scolarisés en CM2, représentant les élèves des 2 écoles de la commune.

Nous remercions Alice LARDIÈRE, Swoana NOËL, Aya DUPONT et Lina SIM qui viennent de quitter le CME après deux années de participation.

Nous remercions également les équipes enseignantes des écoles Le Verger et Sainte-Agnès pour leur contribution. Cette dernière facilite la mise en place annuelle du CME et la réalisation de certaines de ses actions. Elle permet également le lien entre le CME et leurs camarades de classe.

Commémoration du 11 Novembre

Le CME était présent pour la commémoration du 11 novembre afin de rendre hommage aux destins brisés par les guerres.

Vous pouvez retrouver les informations relatives au CME (candidature, règlement, actions réalisées...) sur le site internet de la commune.

Anne-Lise VALLET

L'ÉQUIPE 2023-2024

École Le Verger :

Lyna PINAULT (CM1)
Jade SERGENT (CM1)
Timothy LEMOINE (CM2)
Alizée JULLIEN (CM2)



École Sainte Agnès :

Jules BUTEAU (CM1)
Lucien QUILLEAU (CM1)
Lana PROUTEAU (CM1)
Romain GUILBAUD (CM2)
Mael GIRARD (CM2)

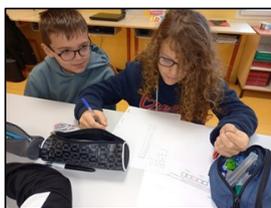


Enfance Jeunesse

ÉCOLE PUBLIQUE LE VERGER

De nouveaux projets !

L'école publique Le Verger compte 5 classes et 110 élèves. Cette année, elle bénéficie de l'aide d'un jeune en mission de service civique : Mathéo MARCHAND. Il est chargé de réaliser des activités pédagogiques auprès de groupes d'élèves et d'accompagner les enseignants dans leur travail.



Un thème annuel :

Cette année, le thème annuel (choisi par les élèves) portera sur « l'Histoire » et se déclinera sous plusieurs formes : comptines, littérature, production d'écrits, arts plastiques, sorties scolaires sur le sujet, danses... Certaines productions d'élèves seront exposées dans le hall de l'école à l'occasion des portes ouvertes qui se dérouleront le



samedi 30 mars 2024.

D'autres projets sportifs et culturels...

Une classe de neige est organisée pour les élèves de CE2, CM1 et CM2 de l'école. Ils partiront, du 11 au 15

mars 2024, au Mourtis, dans les Pyrénées. L'objectif de cette semaine est de découvrir la montagne et ses activités hivernales : ski, raquette, métiers de la montagne... Ce voyage est soutenu financièrement par l'Association des Parents d'Elèves de l'école et les mairies de Palluau, La Chapelle-Palluau et Saint-Paul-Mont-Penit, que nous remercions chaleureusement.

Les élèves bénéficieront également de séances de natation à la piscine du Poiré-sur-Vie, s'exerceront au chant grâce à une intervenante qualifiée, concourront aux rencontres sportives organisées avec les autres écoles publiques du secteur (cross, danses), participeront à plusieurs sorties culturelles (parc préhistorique, expositions, théâtre...). La coopération entre la bibliothèque municipale et l'école nourrira tout au long de l'année différents projets (animations de groupes de lecture, emprunts de livres...).



Vous retrouverez toute l'actualité de l'école sur notre site : <http://passerelle2.ac-nantes.fr/leverger/>

A très vite.

L'équipe pédagogique de l'école Le Verger



PORTES OUVERTES

Écoles Sainte Agnès
PALLUAU et Saint Joseph
et LA CHAPELLE PALLUAU

SAMEDI 2 DÉCEMBRE
de 10h30 à 12h
SAMEDI 27 JANVIER
de 10h30 à 12h
VENDREDI 26 JANVIER
de 17h à 18h30



RPI PALLUAU - LA CHAPELLE-PALLUAU ÉCOLES PRIVÉES SAINT JOSEPH SAINTE AGNES



Retour sur une année scolaire riche en découvertes et en partage ! Les élèves de notre école, de la petite section au CM2, ont eu l'opportunité de s'émerveiller lors d'une sortie scolaire au parc oriental de Maulévrier.



Les élèves des classes de CP, CE1, et CE2 ont également participé à des ateliers musicaux passionnants grâce à la collaboration avec la communauté de communes.

Les plus jeunes (PS/MS, CP/CE1/CE2) ont exploré les charmes de la nature lors d'une journée de randonnée à La Chapelle.

En mars, la journée mondiale de la trisomie a été célébrée avec enthousiasme, les enfants arborant fièrement des chaussettes dépareillées.

Du côté de l'OGEC, le projet immobilier à Palluau a bien avancé, notamment dans la phase de curage et de désamiantage.

Nous avons le plaisir de vous présenter le nouveau logo de notre R.P.I., résultat d'une collaboration fructueuse au sein du conseil d'établissement, impliquant des membres de la communauté éducative. La réflexion a démarré en septembre 2022.

Pour ceux qui souhaitent découvrir de plus près notre école et son équipe, les portes ouvertes auront lieu les samedis 2 décembre et 27 janvier, de 10h30 à 12h, ainsi que le vendredi 26 janvier, de 17h à 18h30. Venez nombreux découvrir notre projet pour l'éducation et l'épanouissement de nos élèves !



Pour tout renseignement sur l'école et le fonctionnement du RPI, contactez-nous au 02 51 98 61 52 ou par mail : direction@rpi-palluau-lachapelle.fr

N'hésitez pas à visiter notre site internet : <http://rpi-palluau-lachapelle.fr/>

Ivanne FOURNIER - Cheffe d'établissement

APE ÉCOLE PUBLIQUE LE VERGER

L'APE de l'École Publique Le Verger
vous présente son calendrier pour 2024 !

**CALENDRIER
DES MANIFESTATIONS
2024**

5 Mai Vide-Grenier
15 Juin Fête de l'École

Tout au long de l'année: Ventes diverses (Madeleines Bijou, Plants Potagers...)

Si vous souhaitez nous aider, voici nos besoins:

Vide-Grenier: Installation, service au bar, grillades, rangement...

Fête de l'École: Montage / démontage des stands, service au bar, grillades, présence aux jeux...

Nous organisons des manifestations et des ventes pour récolter des fonds au profit des enfants de l'école.

Cette année nous finançons en partie la classe de neige des CE2-CM1-CM2, ainsi que du matériel, des livres, le transport pour les sorties scolaires,...

N'hésitez pas à venir partager un moment de convivialité avec nous !

Pour être au courant de toutes nos actualités, suivez-nous sur Facebook :

<https://www.facebook.com/APEPalluau>

Et si vous souhaitez donner un peu de votre temps pour nous aider, vous êtes les bienvenus ! (parents de l'école Le Verger ou non !).

Vous pouvez nous contacter par téléphone au

06 62 25 56 06

ou par mail : apelevergerpalluau@gmail.com

À bientôt !

Enfance Jeunesse



Les portes ouvertes du collège Saint Paul auront lieu le **samedi 3 février de 9h à 12h**. Chaque famille sera accueillie individuellement par un adulte de l'établissement. Les dossiers d'inscription seront à retirer à l'issue de la visite.

Une visite virtuelle peut d'ores et déjà se faire sur le site du collège :

www.stpaulpalluau.fr

Vie Associative

L'ARTISTERIE

L'association palludéenne L'Artisterie a eu son assemblée générale en novembre.

Le bureau est dorénavant composé des membres suivants : Sandrine FUZEAU - présidente, Pamela GROIZARD - vice-présidente, Thierry GUILLAUD - trésorier, Anne-Sophie ROBIN - trésorière-adjointe, Cindy MARTIN - secrétaire, Jessica BASTIN CHOU - secrétaire adjointe.

Pour l'année à venir, l'artisterie proposera son deuxième vide atelier d'artistes fin novembre 2024, et travaillera pour une manifestation estivale entre différentes communes de Vie et Boulogne pour l'année 2025. La sixième édition des Journées Deci de l'Art en 2025 également se fera sur la commune d'Apremont, après Les Lucs-sur-Boulogne en septembre de cette année.

Si vous souhaitez rejoindre l'association, n'hésitez pas à nous contacter au 06 67 42 30 93 ou par mail : lartisterie85@gmail.com.

Sandrine FUZEAU

JUMELAGE PALLUDÉEN

Arrivés à Palluau en 2020 et pour m'intégrer dans la commune, j'ai adhéré avec mon conjoint à l'association du Jumelage Palludéen et aujourd'hui me voilà élue présidente de l'association.

Pour cette année 2023, nous avons ajouté un vide grenier et une braderie des jouets qui ont été organisés en octobre et novembre.

Je souhaite faire évoluer l'association avec l'aide du bureau et pour cela nous allons organiser plusieurs manifestations pour l'année 2024. Au programme : une braderie du camping en avril, la rencontre de nos amis de Palluau sur Indre (car c'est nous qui les recevons), nous participerons à la journée des olympiades avec la mairie, une journée de pêche à la truite en septembre et un vide grenier/vide ta chambre en octobre.

J'espère que ce message vous donnera l'envie de vous renseigner sur l'association et que vous nous rejoindrez avec vos idées.

Brigitte QUENET

Acteurs économiques

CONSILIARE

Société d'Expertise-comptable & de Commissariat aux comptes

Après une expérience salariale de 15 années en expertise comptable et en audit légal et à la suite de l'obtention de son diplôme, Floris VAUTRIN a souhaité s'installer en indépendant pour l'exercice de ces professions en créant la SAS Consiliare.

Il propose notamment des missions de conseil et d'accompagnement, principalement pour les TPE et les professionnels de santé exerçant en libéral. La société, dont le siège est à Dompierre-sur-Yon, est aussi présente sur Palluau, notamment sur rendez-vous, dans un local loué par la commune au 6 rue du Moulin du Terrier (résidence les Lucioles).

Courriel : fv@consiliare.fr

Guillaume BUTEAU

Occupation du domaine public & travaux de voirie

Si vous désirez effectuer des travaux à votre domicile qui nécessitent d'occuper temporairement le domaine public routier : échafaudage, benne, dépôt de matériaux... et/ou si leurs réalisations interrompent ou modifient la circulation, veuillez noter **qu'il est obligatoire d'obtenir une autorisation de voirie et de circulation auprès de la mairie** et cela quinze jours minimum avant la date de début d'ouvrage.

Ces documents sont téléchargeables sur le site internet de la commune.
(rubrique Infos Pratiques -> Guide des démarches).



Distribution des sacs jaunes



Afin de lutter contre l'abandon des sacs jaunes sur le domaine public, Vie et Boulogne met en place la numérotation des sacs jaunes.

Les sacs jaunes sont désormais disponibles à France Services, situé 26 rue Georges Clemenceau. Votre carte d'accès à la déchetterie est nécessaire pour le retrait.

Pour plus d'informations, consultez le site internet de la communauté de communes Vie et Boulogne :

<https://www.vie-et-boulogne.fr/du-nouveau-pour-la-collecte-des-emballages/>

Réservation de la salle Delaroze

NOUVEAUTÉ - Vous pouvez consulter les disponibilités de la salle Delaroze avec le logiciel 3D Ouest via un lien sur le site internet de la commune (rubrique Infos Pratiques -> Salle Delaroze)



<https://salle.3douest.com/internaute.php?module=palluau>

Vous pourrez ainsi effectuer une pré-réservation qui sera ensuite validée si possible par le service administratif de la mairie.

RAPPEL URBANISME

La pose de panneaux photovoltaïques nécessite que l'accord préalable soit validé par le service urbanisme.

Les travaux ne peuvent commencer sans cela.



La vente au déballage consiste à vendre ou racheter des marchandises dans des locaux ou sur des emplacements non destinés à la vente au public, ainsi qu'à partir de

véhicules spécialement aménagés. La vente au déballage est soumise à une réglementation spécifique.

La vente au déballage peut concerner les vide-greniers, vides-maisons, brocantes, braderies... Elle ne peut dépasser deux mois par an, par local ou emplacement.

Que vous soyez un professionnel, un particulier ou une association, une déclaration préalable doit être déposée auprès de la mairie dans un délai de 15 jours avant la date prévue. Votre déclaration devra s'accompagner des pièces suivantes :

- ⇒ copie de la pièce d'identité du déclarant,
- ⇒ registre d'identification des participants,
- ⇒ attestation sur l'honneur, les particuliers ne pouvant participer à plus de deux ventes au déballage par an.

Ces documents sont téléchargeables sur le site internet de la commune.

Création d'une école intercommunale de musique

La mise en place de l'école intercommunale de musique est consécutive d'une rencontre entre les élus et les représentants des trois écoles de musique du territoire Vie et Boulogne.

La réunification des 3 structures permet la création d'une école de musique conséquente :

- Environ 300 élèves (dont 80% du territoire Vie et Boulogne, et 90% de - 18 ans),
- 20 professeurs diplômés (Diplôme Universitaire de Musicien Intervenant) dont 1 directeur artistique, 1 directeur administratif

Pour cette première rentrée, l'offre proposée par l'école de musique intercommunale Vie et Boulogne est un prolongement de ce qui était pratiqué jusque-là par les 3 écoles. Quelques adaptations ont dû être nécessaires, afin d'harmoniser les propositions et pratiques de chacun.

Les avantages visibles de cette fusion des trois écoles de musique sont :

- Grâce au financement par la communauté de communes, le tarif des forfaits baisse de 20% à 30% par rapport aux tarifs précédemment pratiqués, rendant ainsi la pratique musicale financièrement plus abordable qu'elle ne l'était auparavant,
- Les différents ensembles collectifs s'étoffent, avec l'arrivée de nouveaux élèves.

Les lieux de dispenses des cours ne changent pas et restent dans les locaux existant au Poiré-sur-Vie, à Aizenay et aux Lucs-sur-Boulogne, y compris pour les cours collectifs (formation musicale notamment).

Plus d'informations :

ecoledemusiqueintercommunale.vb@gmail.com



Portes ouvertes
Samedi 20 janvier 2024
au Collège Soljenitsyne
AIZENAY
de 9h00 à 12h30

Portes ouvertes
Samedi 3 février 2024
au Lycée Colette LE BRET
d'Aizenay
de 9h00 à 12h30

Nouveauté prévue à la rentrée 2024:
Section Euro Anglais

Devenez ambassadeur touristique !

Un ambassadeur touristique est un habitant, un bénévole d'une association, un élu... qui souhaite faire partager ses connaissances culturelles, naturelles, patrimoniales, gourmandes de Palluau en proposant des visites, ateliers ou rencontres auprès du grand public.

Ce dernier participera bénévolement aux activités de l'Office de tourisme Vie et Boulogne.

Renseignements en mairie

En bref et à retenir



DISPOSITIF

« ARGENT DE POCHE »

VACANCES D'HIVER

- Pour les jeunes palludéens de 16 à 17 ans
- 15€ pour 3h de mission quotidienne.
- Dossier de candidature à retirer en mairie ou à télécharger sur le site internet de la commune.

A déposer AVANT le 31 janvier 2024

Rétrospective

Pêche à la truite
16 septembre 2023



Dîner dansant
28 octobre 2023



Cérémonie
11 novembre 2023



**Une Naissance
Un Arbre**
6 décembre 2023



Cyclo Cross
30 septembre 2023



Halloween
30 octobre 2023



Bourse aux jouets et livres
12 novembre 2023



Vide grenier
8 octobre 2023



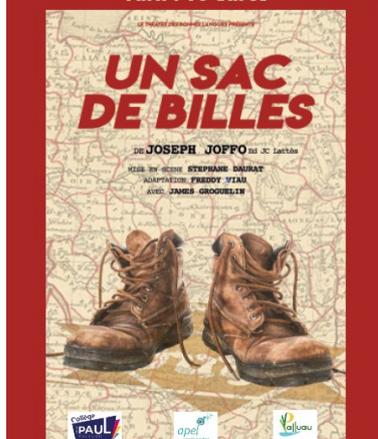
Marché de Noël
10 décembre 2023



Agenda

MARS 2024

MARDI 13 MARS 2024 à 20H
Salle St Gilles - collège St Paul - Palluau
Réservations : apel@stpalluau.fr
Tarif : 10 euros



22 mars

Loto du collège
Collège Saint Paul



Sur inscription uniquement
en mairie

AVRIL 2024

1er et 6 avril
**Concours de
pêche**

Plan d'eau
Parc
Chanterelle



FEVRIER 2024

21 février à 20h

Assemblée générale
France Ankiabe Miray
Salle Delaroze

**CÉRÉMONIE
DES VOEUX DU MAIRE**

SAMEDI 13 JANVIER 2024
à 17h00

Espace de la Gâchère
rue André Dorion